

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON**Séance du 15 janvier 2025**

Date de convocation : 10 janvier 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 14 Procurations : 4 Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU**EXCUSÉS** : Michel LAUVAUX, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Patrick MOURA, Frédéric TABONE**PROCURATIONS** : Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Olivier CHARRET à Alexandre LARRUHAT, Patrick MOURA à Michel AURIGNAC, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET**Secrétaire de séance** : Marie-Françoise CAPELANI**DÉLIBÉRATION N° 2025-04 : Rénovation du vitrail de l'église
Approbation du projet et demande de subventions**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un vitrail de l'église Saint-Martin d'Asson menace de se décrocher. Il s'agit d'un vitrail de 3,40 m de haut sur 1,30 m de large, situé dans la nef, côté droit, au-dessus de la chapelle latérale représentant Jésus et son Sacré Cœur.

Aussi, la Commune d'Asson a fait réaliser un devis pour la restauration de ce vitrail (dépose, restauration complète en atelier et remise en place) représentant plus de 100 heures de travail, la fourniture de matériel spécifique ainsi qu'un échafaudage.

Le montant total de l'opération s'élève à 5 260 € nets.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE :

- d'approuver le projet et son budget
- de solliciter les subventions de tout partenaire susceptible d'accompagner financièrement la collectivité dans le cadre de la réalisation de ce projet,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

PRECISE que les crédits sont prévus au budget.

VOTE

POUR	18
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

